



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 14 février 2013

### Comité réunionnais de réduction du risque requin du 14 février 2013

---

La Réunion a été confrontée en 2011 et 2012 à des attaques de requins essentiellement concentrées sur la côté Ouest de l'île. Ces événements ont conduit l'Etat, les collectivités territoriales concernées, les mondes associatif, sportif, professionnel et scientifique à se mobiliser et à engager un travail partenarial permettant l'émergence d'une politique réunionnaise de gestion du risque requins.

Conformément aux engagements pris par l'Etat, les instances mises en place poursuivent leurs travaux : le comité réunionnais de réduction du risque requin (C4R) en charge de la coordination des acteurs et du pilotage stratégique de cette politique et le comité opérationnel (CO4R) chargé de la mise en œuvre des mesures de réduction du risque.

La seconde réunion plénière du C4R, organisée ce 14 février 2013, a permis de réunir les acteurs engagés dans cette démarche partenariale, de dresser un bilan des actions en cours et de faire le point sur les actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la prévention et de la réduction du risque requins, il a été réaffirmé que les deux priorités au cœur de l'action de l'Etat étaient l'amélioration de la connaissance scientifique avec le financement de l'étude CHARC et la consolidation des procédures d'alerte et de secours. Les communes ont plus particulièrement la charge du volet sécurisation de la baignade et d'information préventive du public, conformément au pouvoir de police spéciale du maire.

Au cours de cette réunion ont été présentés et commentés :

- l'ensemble des mesures mises en œuvre par l'Etat depuis dix huit mois dans le cadre de la réduction du risque requin ;
- les résultats intermédiaires de l'étude CHARC ;
- le plan d'action issu de l'étude BIOTOPE ;
- l'opération risque ciguatera.

Conformément à ses déclarations lors de ses vœux à la presse, le préfet a confirmé que les contrats aidés concernant les « vigies requins » immergées ne seraient pas reconduits en 2013. Toutefois, en l'état actuel du droit, rien n'interdit aux acteurs concernés de s'organiser pour assurer de leur initiative une surveillance par ce moyen.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Ce C4R s'est déroulé dans un esprit constructif. Il a été l'occasion de voir émerger, tant de la part des collectivités que des partenaires présents, des propositions pour définir de nouvelles modalités de gestion du risque dans le cadre d'une expérimentation et d'une évaluation conciliant les objectifs de préservation de la biodiversité et de la sécurité des pratiquants d'activités nautiques et des opérateurs.

En écho à la proposition du Comité olympique et sportif d'envisager l'utilisation des moyens les plus modernes, la représentante du conseil régional a annoncé la volonté de la collectivité de soutenir financièrement tout projet innovant qui serait validé en CO4R.

Le CO4R se réunira donc à nouveau pour évaluer la faisabilité des propositions évoquées.

Par ailleurs un groupe de travail est mis en place sous la présidence du Directeur de la Mer (DMSOI), afin de définir les actions qui pourraient immédiatement être mises en œuvre après une éventuelle attaque.

Certains participants ont évoqué les difficultés économiques que rencontraient actuellement les entreprises affectées par le risque requin. Les propositions qu'ils feront seront étudiées par les services de l'Etat.

**Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

**[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)**